

Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **61 (1910)**

Heft 10

PDF erstellt am: **28.02.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique forestière.

Confédération.

Commission fédérale de l'examen pratique. Le Conseil fédéral a accepté pour le 7 septembre 1910, avec remerciements pour les services rendus, la démission donnée par M. A. Frey, inspecteur des forêts à Berne, de ses fonctions de membre de la Commission fédérale de l'examen pratique d'économie forestière.

Il a nommé en remplacement du démissionnaire, M. Adolphe Müller, inspecteur des forêts à Berne.

Il a confirmé dans leurs fonctions pour une nouvelle période administrative de trois ans, soit jusqu'au 9 septembre 1913, les autres membres de la Commission, savoir : M. Hermann Liechti, inspecteur des forêts, à Morat, et M. Ernest Muret, inspecteur forestier cantonal, à Lausanne.

L'inspecteur fédéral en chef des forêts et le principal de l'école forestière fédérale sont membres d'office de la Commission.

Le Conseil fédéral a nommé suppléants des membres de la Commission pour la même période administrative de trois ans :

M. Paul Barras, inspecteur forestier cantonal, à Fribourg, et M. Auguste Henne, administrateur des forêts de la ville de Coire.

Ecole forestière. Les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique ont obtenu le diplôme et le certificat de capacité de l'Ecole forestière fédérale :

David Hohl, Gränichen, Argovie ; Walther Sennhauser, Zurich ;
Robert Kopp, Münster, Lucerne ; Emmanuel Solari, Faido, Tessin ;
Henri Muring, Zезern, Russie ; Ernest Volkart, Zurich ;
Otto Muller, Bienne, Berne.

Cantons.

Argovie. M. *Senn*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Laufenbourg, est nommé inspecteur forestier de la ville d'Aarau, poste devenu vacant ensuite de démission du titulaire.

M. *Keser*, adjoint à l'inspection cantonale des forêts, passe inspecteur du II^{me} arrondissement, à Laufenbourg.

Berne. M. *Ed. Ziegler*, inspecteur forestier du X^{me} arrondissement, à Langenthal, est décédé subitement, à l'âge de 55 ans, après 31 ans de bons services.

Grisons. M. *Deck*, nommé inspecteur des forêts communales de Poschiavo, est entré en fonctions le 1^{er} septembre écoulé.

M. *Léon Barblan* succède à M. *Stamm*, à l'inspection des forêts de Zernez. Il est remplacé, à Luzein, par M. *W. Gubler*, de Frauenfeld.

Schwyz. M. *Duggelin*, conseiller d'Etat, est décédé à Lachen le 29 septembre dernier.

Le défunt avait, pendant une trentaine d'années, exercé les fonctions de forestier, puis d'ingénieur cantonal. Il laisse le souvenir d'un bon fonctionnaire et d'un magistrat intègre, regretté de chacun.



Divers.

Contre les Conifères.

Le projet de Croquignole est simple.

Mon ami veut fonder la „Ligue populaire et nationale contre les conifères“. Les membres de cette ligue s'engageront: 1^o à couper ou arracher tous les sapins actuellement existant dans leurs „campagnes“, soit propriétés suburbaines ou rurales; 2^o à ne jamais replanter de sapins dans lesdites campagnes; 3^o à combattre de toutes leurs forces, dans la population, le préjugé favorable au sapin et la passion néfaste qu'on montre pour le conifère; 4^o à favoriser, de leur exemple et de leur influence, la plantation, au lieu desdits sapins, d'arbres aux formes belles, élégantes ou somptueuses, tels que chênes, fayards, noyers, châtaigniers, tilleuls, peupliers, bouleaux, érables ou marronniers d'Inde; 5^o à encourager et à propager, par tous les moyens licites, dans les endroits plantés de sapins, la diffusion toujours plus abondante du myrtil, du buis et du sureau que Dralet (*Traité des forêts d'arbres résineux*) a justement dénommés „le fléau des sapinières“.

Cette haine de Croquignole pour les conifères, et plus spécialement pour le sapin, m'était connue de longue date. Je confesse volontiers que, sans pousser aussi loin l'ardeur de son zèle apostolique, je comprends assez bien et partage, jusqu'à un certain degré, la phobie de mon insistant ami. Mais, pour rien au monde, je n'aurais voulu lui faire le plaisir d'abonder dans son sens et de flatter, sans autre, son inoffensive manie. Du ton le plus innocent et le plus conciliant que je pus affecter, je demandai à Cramponet:

— Que diable ces malheureux sapins ont-ils pu vous faire, pour leur vouloir ainsi mal de mort?

— Ce qu'ils ont pu me faire! éclata Croquignole, ce qu'ils ont pu me faire à moi personnellement? Rien, sans doute, absolument rien. Si je hais le sapin, c'est que le sapin est laid, qu'il est bête, qu'il est triste, qu'il est morne, qu'il est ennuyeux à périr, qu'il dépare, attriste, déshonore nos campagnes latines, qu'il devrait rester dans ses montagnes, et n'en pas descendre, dans ses Germanies et n'en pas sortir! Qu'il soit rouge, ou blanc, ou argenté, qu'il soit saigné ou non saigné, qu'il